

<http://www.econospheres.domainepublic.net/Travailler-moins-pour-gagner-tous>



Travailler moins pour gagner tous !

- Archives Textes -

Date de mise en ligne : jeudi 13 octobre 2011

Copyright © Econosphères - Tous droits réservés

En juin 2010, la FGTB a remis la réduction collective du temps de travail à l'avant plan de ses préoccupations. La réduction collective du temps de travail reste une alternative crédible mais difficile à populariser dans une société où les ressorts du fonctionnement capitaliste sont aujourd'hui plus complexes à démonter aux yeux de la classe ouvrière occupée, devant le téléviseur ou l'écran du pc, à perdre la conscience... de ses intérêts propres sinon de son existence même.

Seul le travail produit de la valeur ajoutée. La crise financière nous le rappelle tous les jours. Le monde du travail est systématiquement et partout convoqué à la caisse pour assainir les budgets publics lourdement grevés par « l'indispensable sauvetage des banques ». À chaque éclatement de bulle spéculative, les revenus des travailleurs sont mis à contribution.



Article paru dans Politique, n°67 Novembre-décembre 2010.

Il n'y a de richesses produites que par les travailleurs ! Les autres ne sont que des mirages auxquels il est dangereux de succomber, voilà la morale de l'Histoire. Et de la richesse, les travailleurs en produisent toujours plus. Chaque génération double le produit intérieur brut qui en est la mesure. Ce constat démasque, soulignons-le au passage, l'imposture des économistes libéraux qui, à propos des retraites de demain, prédisent des catastrophes, toutes choses restant égales, et tirent argument de l'immoralité d'une dette cachée dont nous accablerions nos enfants. Cela n'empêche pas les mêmes de plaider avec ardeur pour une croissance soutenue. Il faudrait donc se serrer la ceinture en espérant s'enrichir plus rapidement.

Cette aberration n'est imaginable qu'en raison d'un partage toujours plus inégalitaire du pactole commun. En quelques décennies, l'accaparement par le capital d'une part toujours plus large des revenus du travail a pris la dimension d'un brigandage de grande ampleur. Les travailleurs ont ainsi été volés de pas moins de 10% de leur part du gâteau. Moins de salaires, plus de dividendes, voilà le programme politique de trente années d'un néolibéralisme sans limite ni frontière. Des riches plus riches, des pauvres toujours plus endettés !

Le processus à l'oeuvre dans ce détournement de fonds constitue un cocktail mêlant le ralentissement de la hausse des salaires, l'arrêt du processus historique de réduction collective du temps de travail mais aussi un chômage de masse. Il contribue à la fois à la baisse des salaires dans le PIB, au plombage du financement des pensions et de la sécurité sociale, et au développement généralisé de la précarité.

Les moyens sont là

Les voies autorisées pour en combattre les conséquences sont balisées strictement par les totems de la compétitivité et les tabous de la concurrence entre travailleurs. Si bien que l'existence d'une « armée de réserve » se révèle avoir une fonction bien précieuse : faire pression sur les salaires des autres. « *Si nos conditions ne vous conviennent pas, j'ai le CV de dix personnes prêtes à s'en satisfaire* ». On appelle cela le « marché de l'emploi », c'est là où le prix du travail, le salaire, se fixe à la rencontre de l'offre et de la demande. « La chasse aux chômeurs » « invite » les « demandeurs » à faire preuve de motivation. À force de culpabilisation des victimes si nécessaire... Un discours bien construit les « responsabilisent » face à l'absence de boulot qu'ils sont priés de chercher à défaut d'espérer en trouver - ce que personne ne leur demande ! Revenons à nos moutons. Une récente fournée statistique de l'OCDE confirme la tendance. Elle nous informe dans le même élan que « [les bénéfices des entreprises ont fortement augmenté](#) » et que « *les taux de chômage ne semblent plus devoir augmenter, mais ils restent élevés* ». De l'art d'accommoder cynisme et euphémisme...

Pourtant, si c'est le bureau d'études des pays développés qui l'affirme, acceptons sans ergoter l'idée qu'il y a donc de l'argent dans les entreprises. Des moyens pour mener d'autres politiques que celles qui, jusque-là, ont échoué. Et, dans cette riante perspective, les raisons de remettre au goût du jour la question de la réduction collective du temps de travail ne manquent pas. Elles peuvent être de divers ordres : logiques, expérimentales et, surtout, historiques.

Rappelons que les travailleurs n'ont jamais été aussi efficaces qu'aujourd'hui. Au cours des dernières années, les gains de productivité ont été gigantesques. Pour une production identique, le besoin de travail a été réduit de 10% en un quart de siècle. Dans le même temps, la population demandeuse d'emploi a augmenté de plus de 20%. Si la durée de travail avait baissé, parallèlement, de 30%, nous connaîtrions un chômage comparable à... celui des années 1970 [1]. Logique !

Et si l'emploi créait de la croissance...

En dépit d'un matraquage dénigrant systématique, l'expérience du passage à 35 heures en France, dans des conditions difficiles sous le gouvernement Jospin, attend toujours un bilan nuancé. Le chiffre d'emplois, qu'elle aurait créés, coupe le souffle : un demi million de postes de travail, selon Michel Husson [2] : « *Si les 35 heures ont été une catastrophe économique à cause du renchérissement du coût du travail (ce qui est par ailleurs factuellement faux), s'amuse-t-il, comment expliquer que cela n'ait pas pesé sur l'emploi ? L'estimation économique conduit à dire que la réduction du temps de travail a créé 500 000 emplois. Mais l'important est que ces emplois se sont révélés pérennes : ils ont résisté au retournement de conjoncture contrairement aux cycles précédents* ».

Cette évaluation mérite le détour dans la mesure où elle relègue dans les poubelles de l'histoire universelle le « miracle » des « petits jobs » et la perspective mono-maniaque du « travailler plus pour gagner plus ». Place donc au « travailler moins pour gagner tous » ? La France serait, à son corps défendant, un exemple à suivre.

À cela s'ajoute qu'il est de plus en plus vraisemblable que ce n'est pas la croissance qui nous mènera au plein emploi mais, au contraire, la création d'emploi qui générerait de la croissance. Pour mieux comprendre le monde économique comme il va, nous aurions ainsi intérêt à inverser la perspective. Reste l'argument décisif. Jusqu'au moment de la « révolution conservatrice », de la « restauration capitaliste » et du triomphe néolibéral du XXe siècle

finissant, le processus de réduction collective du temps de travail a été permanent, multiforme et civilisateur.

Belgique : droit social à la traîne

La Belgique, qui a été le premier pays continental à vivre la révolution industrielle, fut un des derniers à développer un droit social. Marx en parlait à l'époque comme d'un « *confortable paradis* » et d'une « *chasse gardée des propriétaires fonciers, des capitalistes et des curés* » [3].

Elle fut pourtant le théâtre des premières grèves générales en Europe (1893, 1902, 1913...). Ces mobilisations [4] avaient un objectif politique : le suffrage universel ! Certes masculin uniquement. Il fallut attendre 1932 et 1936 pour constater de semblables mouvements pour des augmentations salariales, l'exigence de négociations collectives, la reconnaissance des organisations syndicales et... la semaine de 40 heures !

Les premières législations sociales belges porteront, elles, sur le temps de travail [5] : interdiction du travail de nuit pour les garçons de moins de 16 ans et pour les filles de moins de 21 ans (1889), interdiction du travail industriel des moins de douze ans (1889), interdiction des femmes de moins de 21 ans dans les mines (1892), interdiction des femmes et des enfants de moins de 14 ans dans les mines (1911), instauration du repos dominical par la loi du 17 juillet 1905. Cette énumération des étapes d'une « civilisation » des conditions de travail traduit, en creux, combien la période qui les précédait fut pénible. Elle figure parmi les heures les plus sombres de l'exploitation ouvrière. Alors que les cycles des journées et des saisons limitaient le servage dans les sociétés agricoles, la révolution industrielle créa les conditions « techniques » d'un plus grand asservissement encore.

Avec le suffrage universel et la sortie de la Première Guerre mondiale, le droit social va considérablement se développer et consacrer un principe fondateur : l'intervention de l'État dans les relations du travail. C'est de cette époque que datent les premières lois sur le contrat de travail (1922), les premières commissions paritaires (1919), les premières conférences nationales du Travail (1936), la pension obligatoire (1924 pour les ouvriers, 1925 pour les employés), le régime obligatoire d'allocations familiales pour les salariés (1930), la création du premier organisme de placement des chômeurs (1934), les premières couvertures en matière de maladies professionnelles (1927).

Pour ce qui touche au temps de travail, la loi va progressivement généraliser des avancées conquises dans les secteurs par la négociation entre travailleurs et employeurs. Ainsi, en 1921, le législateur consacre-t-il pour tous la revendication symbolique de la journée des 8 heures (et la semaine de... 48 !). À peine quinze ans plus tard, la loi du 9 juillet 1936 institue « *la semaine des 40 heures dans les industries ou sections d'industries où le travail est effectué dans des conditions insalubres, dangereuses ou pénibles* ». La veille, la loi octroie au personnel, en service depuis un an dans les entreprises, un congé annuel payé d'une durée de six jours au moins...

Il faudra attendre 2001 - 65 ans plus tard ! - pour encore gagner deux heures et obtenir la généralisation de la semaine de 38 heures. Dans ce laps de temps, la sécurité sociale et la concertation sociale ont été institutionnalisées au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Des avancées considérables seront réalisées pour créer les jours fériés (1947) et surtout pour allonger les « congés payés ».

Droits individuels et flexibilisation

À la charnière des années 1975-80, le temps de travail reste un sujet de concertation (au travers du relèvement de l'âge de scolarité obligatoire, de l'harmonisation de l'âge du départ à la retraite et de la réponse apportée aux restructurations industrielles par les mécanismes de prépension). Les syndicats continuent de porter la revendication moins au nom d'un partage des gains de productivité qu'au titre d'une répartition plus équitable de l'emploi disponible. La volonté de réduire la durée hebdomadaire du temps de travail sera quasi systématiquement tenue en échec. Pourtant, les initiatives ne manqueront pas.

De son côté, le législateur choisit d'ouvrir une nuée de nouveaux droits individuels [6] à des aménagements du temps de travail. S'ils rencontrent certains besoins, en profitent d'abord les travailleurs qui peuvent se permettre des pertes de revenus partiellement compensés.

Par ailleurs, la « flexibilisation » du contrat de travail va progressivement mettre le temps plein en compétition avec la promotion du temps partiel. L'époque des pouvoirs spéciaux va, dans le même élan, organiser la dérégulation du temps de travail (par des mesures dérogatoires au repos dominical, aux jours fériés, à la durée journalière et hebdomadaire, au travail de nuit...). Puis, au nom de la défense de la compétitivité des entreprises, la « petite flexibilité » modulera les horaires de travail sur des temps de plus en plus long (annuel voir pluriannuel). Enfin, des mesures fiscales seront prises pour encourager le recours aux heures supplémentaires... L'exact contraire d'une promotion de la réduction du temps de travail !

Ces choix politiques traduisent l'affaiblissement du rapport de force des organisations syndicales. Elles négocient le dos au mur, affaiblies par un chômage de masse, par la remise en question de conquêtes et une offensive idéologique extrêmement puissante, s'appuyant sur des instruments performants (les nouveaux médias notamment) qui complètent et amplifient la force de l'arsenal ancien (l'école, l'église et les « experts »). Place à la légitimation de la domination et de la nécessité de la soumission à l'ordre naturel des choses qui est, par définition, celui des puissants. Frédéric Lordon [7] poursuit ce débat dans un récent ouvrage [8]. Il montre à quel point le capitalisme « *a fait du chemin* » en s'adressant dorénavant aux désirs et aux affects des hommes : « *L'enrôlement des puissances salariales entre dans un nouveau régime et le capitalisme expérimente un nouvel art de faire marcher les salariés* ». Pourtant, la réduction collective du temps de travail est encore une évidence. Singulièrement face à l'échec des démarches individuelles. Mais une évidence qui ne s'impose pas. Pourquoi ?

Fausse évidence

Sur le terrain, les obstacles sont de divers ordres. Cette revendication, essentiellement interprofessionnelle, a toujours été négociée sectoriellement avant de faire l'objet d'une législation appliquant à tous ce qui a été arraché là où le rapport de force syndical reste fort. Dans les usines et les bureaux, sa mise en oeuvre se heurte aujourd'hui au délitement des valeurs de solidarité, peut-être, mais surtout au développement des heures supplémentaires. Cette réponse individualiste à un problème collectif est valorisée politiquement (« Travailler plus pour gagner plus ») et encouragée financièrement (par la réduction et la suppression des obstacles fiscaux à leur développement). Elle est encore la conséquence, pour partie, de la flexibilité grandissante exigée par le patronat, pour partie, de la nécessité ou de l'intérêt qu'ont les travailleurs à accroître leur « pouvoir d'achat ». De manière à rester dans la course à la satisfaction de nouveaux besoins et désirs créés ab nihilo. Le recul de la part des salaires dans le PIB s'explique aussi par la pression sur les salaires ! La crise financière a rendu plus lisible la destination des politiques néolibérales

d'enrichissement des nantis et d'endettement des travailleurs. Ainsi les dettes privées sont-elles devenues de nouvelles chaînes. L'accroissement de la pénibilité et de la souffrance au travail plaide inversement pour une diminution de l'exposition des travailleurs à ces risques. Avec une régularité de métronome, les organisations syndicales tentent de rallumer un débat qui ne s'enflamme pas (encore) à la base.

Si le travail syndical est compliqué, peut-on, raisonnablement, attendre un coup de main dans le champ politique ? Si en France, les 35 heures ont été le fruit d'une volonté politique, en Belgique, l'initiative est toujours venue du banc syndical, des secteurs. La loi a « universalisé » les conquêtes - ce qui n'est pas rien... En dépit des enjeux sociaux en présence, le monde politique - la gauche toute entière - reste étrangement sans voix. Comme si la démocratie n'avait été gagnée par le monde du travail que pour, au mieux, sanctionner le fruit de ses luttes...

[1] P. Larroutou, *Crise, la solution interdite*, Desclée de Brouwer, 2009.

[2] Fl. Lefresne, P. Concialdi et M. Husson, *La France du travail, données, analyses, débats*, éditions de l'Atelier, 2009.

[3] K. Marx et Fr. Engels, *La Belgique, État constitutionnel modèle*, Paris, Le fil du temps.

[4] Une répression violente les accompagna, à l'image de la réaction du pouvoir aux émeutes de 1886. « *Comme la terre fait sa révolution annuelle, ainsi est-on assuré que le gouvernement belge effectue son massacre annuel d'ouvrier* » (K. Marx et Fr. Engels, *op. cit.*).

[5] Voir M. Jadoulle, E. Gerkens, G. Foxhal, F. Kefer et S. Bredael, *Le temps de travail. Transformation du droit et relations collectives de travail*, Crisp, Bruxelles, 1997.

[6] Petit chômage, congé pour raisons impérieuses, crédit-temps, congé parental, congé pour soins palliatifs, congé pour soins à un membre de la famille gravement malade, congé pour soins à un enfant hospitalisé qui souffre de maladie grave, congé de maternité, congé prophylactique, pauses d'allaitement, congé de paternité, congé d'adoption, congé pour soins d'accueil...

[7] Fr. Lordon, *La crise de trop*, Paris, Fayard, 2009.

[8] Fr. Lordon, *Capitalisme, désir et servitude. Marx et Spinoza*, Paris, La Fabrique, 2010.

Post-scriptum :

Source originale : Daniel Richard, « Travailler moins, pour gagner tous ! », *Politique*, n°67, novembre-décembre 2010.